

Q: Puis-je continuer à travailler après avoir terminé mon programme d'études?

R: Selon le [site Web d'IRCC](#), vous devez cesser de travailler une fois que vous avez reçu vos notes finales et non la dernière journée de classe. Vous pouvez travailler à temps partiel, suite à la restriction de votre permis d'études, jusqu'à ce que vous ayez reçu vos notes finales.

Q: Quand puis-je faire demande pour le permis de travail post-universitaire?

R: <https://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=755&top=15>

Q: Comment et où puis-je demander le permis de travail post-universitaire?

R: <https://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=508&top=15>

Q: Est-ce que je peux travailler pendant que j'attends de recevoir mon permis de travail postdiplôme?

R: <https://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/reponse.asp?qnum=1181&top=15>

Q: Puis-je soumettre la demande pour mon permis de travail postdiplôme sans Biométrie?

R: Vous pouvez toujours soumettre la demande sans biométrie. Vous avez maintenant automatiquement 90 jours (au lieu de 30) pour soumettre vos données biométriques.

<https://www.cic.gc.ca/francais/information/ou-fournir-donnees-biometriques.asp>

Q: Les étudiants internationaux peuvent-ils travailler à temps plein si mon travail est considéré comme essentiel?

R: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/04/levee-des-restrictions-de-travail-pour-les-etudiants-etrangers-en-soins-de-sante-pour-combattre-la-covid19.html>

Q: Dois-je prolonger le permis d'études si mon diplôme est retardé?

R: Oui, si votre permis d'études expire avant la fin du programme. Vous devez vous assurer de garder un statut juridique pour rester au Canada.

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/prolongation-permis-etudes/quand-faire-demande.html>

Q: Comment le COVID-19 affecte-t-il les services d'IRCC?

R: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19.html>

Q: Comment COVID-19 affecte-t-il les services du Bureau de l'Immigration de l'Î.-P.-É.?

R: Le bureau d'immigration de l'Î.-P.-É. est actuellement fermé au public et ne fournit que des services essentiels. Si vous avez été invité à soumettre une candidature à l'un de nos programmes, envoyez un courriel électronique à immigratepei@gov.pe.ca

Pour plus de critères et mises à jour du programme, veuillez visiter

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/bureau-de-limmigration>